

Hausse du prix au gaz au 1er avril

Un coup de massue doublement injustifié

Au lendemain de l'annonce de l'abandon de la taxe carbone qui aurait renchéri le prix du gaz de 7%, l'UFC-Que Choisir s'indigne de la hausse annoncée de 9.5% des tarifs du gaz au 1er avril.

Ce coup de massue est dû au cumul de deux hausses : une liée aux coûts des infrastructures et de la commercialisation et l'autre liée au coût d'approvisionnement, c'est-à-dire au prix de la matière gaz. Or, aucune des deux hausses n'est justifiée.

La hausse liée aux infrastructures et à la commercialisation est la conséquence d'une régulation trop laxiste. Après l'augmentation de 5,2% en avril dernier (passée inaperçue car largement compensée par la baisse de la matière gaz), c'est aujourd'hui une hausse de 5.9% que subissent les consommateurs, soit une hausse de 11,1% sur un an. Comme ce poste pèse pour la moitié dans le prix final, cela signifie donc que le coût des infrastructures et de la commercialisation aurait augmenté de 22,2% en un an ! Une telle explosion des coûts est injustifiable. Comment admettre la réalité d'une telle augmentation, dans de telles proportions et le fait de la reporter sur le consommateur ? La hausse complémentaire (d'un peu plus de 3%) liée aux coûts d'approvisionnement est due à l'application d'une formule tarifaire dépassée. En effet, le marché du gaz a fortement évolué et GDF-Suez a renégocié une partie de ses contrats de long terme en les désindexant du prix du pétrole. **Il devient donc urgent que la formule exclusivement indexée sur les prix pétroliers soit revue. Son audit était prévu par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) fin 2009 mais il n'a toujours pas eu lieu.**

La révision de la formule tarifaire est d'autant plus nécessaire qu'avec la nouvelle procédure de fixation des tarifs, les demandes d'augmentation sont à la seule initiative de GDF-Suez, et le rôle de la Commission de régulation de l'énergie se limite à la seule vérification de la bonne application de la formule tarifaire.

Pour qu'à l'avenir, les consommateurs ne subissent plus une telle explosion tarifaire injustifiable, l'UFC Que Choisir demande fermement :

- A l'Etat : une réelle maîtrise des tarifs liés aux infrastructures pour lesquelles il y a une situation de monopole, avec en particulier la révision des tarifs d'utilisation des réseaux et la régulation de l'activité de stockage.

- A la CRE : la révision de la formule censée refléter les coûts d'approvisionnement de GDF-Suez afin de garantir que le prix payé par les consommateurs reflète bien la réalité économique.